

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

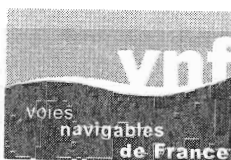
Année 2006 N°45 /
22 décembre 2006

1. Décision du 15 décembre 2006 portant subdélégation de signature du directeur général à Mme Monique NOVAT, déléguée locale, directrice départementale de l'équipement de Saône-et-Loire P2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex



DL Saône-et-Loire

DECISION DU 15 DEC. 2006
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A
Mme Monique Novat, déléguée locale, directrice départementale
de l'équipement de Saône-et-Loire

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991 modifiée portant dispositions diverses en matière de transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 1^{er} octobre 2003,

Vu la décision du 24 juillet 2006 portant délégation de signature de M. François Bordry, président de Voies navigables de France à M. François Gauthey, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 6 novembre 2006 nommant Mme Monique Novat, directrice départementale de l'équipement de Saône-et-Loire,

DECIDE

Article 1

Subdélégation est donnée à Mme Monique Novat, déléguée locale de Voies navigables de France, directrice départementale de l'équipement de Saône-et-Loire, à l'effet de signer au nom de M. François Gauthey, directeur général, toutes décisions, actes ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente subdélégation sera publiée au bulletin officiel du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à *Béthune*

Le directeur général


François Gauthey

175 rue Ludovic-Boutleux,
boîte postale 820,
62408 Béthune cedex
téléphone 03 21 63 24 24
télécopie 03 21 63 24 42
www.vnf.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00 777,
compte bancaire : agent comptable de VNF, ouvert à la Trésorerie Générale
du Pas de Calais, n° 10071 62000 00001010584 77,
IBAN n° FR76 1007 1620 0000 0010 1058 477